



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 décembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les immeubles suivants:

45 rue d'Anvers (lot 2 814 756)

La demande vise à rendre réputée conforme la marge latérale du bâtiment existant à 5,51 m au lieu de 9,0 m comme exigé par le Règlement de zonage 480-85.

20^e Avenue (lot projeté 6 529 361)

La demande vise à rendre réputée conforme la marge de recul avant de la future résidence entre 9,0 m et 9,25 m au lieu de 5,0 m comme exigé par le Règlement de zonage 480-85.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 15 novembre 2022

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.vsad.ca